Préavis au Conseil communal

Demande de crédit pour l'achat d'un véhicule transporteur électrique pour la Voirie en remplacement du véhicule thermique existant, ainsi qu'un nouveau véhicule avec remorque pour la Conciergerie

Roland Perrin / Pierre Jolliet

Préavis n°9/2022

Préavis adopté par la Municipalité, le 03.01.2022

Table des matières

1 Préambule 2
2 Utilisation et choix des véhicules et accessoires 2
2.1 Véhicule pour la Voirie 2
2.2 Véhicule et accessoires pour la Conciergerie 4
3 Coût 5
4 Aspects du développement durable 6
5 Conclusion 7

1 Préambule

Le Citroën Berlingo immatriculé VD 390 258, véhicule de la Voirie, date de 2010 et affiche 102'500 km au compteur. Le châssis et la carrosserie sont atteints par la corrosion liée aux sels de déverglaçage, la mécanique s'est également dégradée plus rapidement en raison des arrêts fréquents pour la vidange des poubelles. Convoqué à l'expertise, ce véhicule n'est plus en mesure de répondre aux exigences requises, la carrosserie n'est pas réparable et doit être remplacée. Les plaques d'immatriculation seront donc déposées.

La Conciergerie nécessite des moyens supplémentaires pour effectuer les diverses missions d'entretien des collèges, écoles et complexes sportifs. En période hivernale, le déneigement aux abords de ces sites est actuellement effectué par la Voirie. L'extension du réseau des trottoirs et le passage des transports publics, toujours plus tôt en matinée, rendent cette collaboration difficile, voire impossible, si la couche neigeuse est importante. Afin d'assurer le déneigement de ces sites par la Conciergerie, un tracteur équipé d'une lame à neige devient nécessaire. L'acquisition d'une remorque permettrait l'utilisation de ce véhicule, tout au long de l'année, pour effectuer les autres missions d'entretien.

2 Utilisation et choix des véhicules et accessoires

2.1 Véhicule pour la Voirie

Ce véhicule est destiné à remplacer la voiture du balayeur parcourant le secteur du bas de la commune.

Il devra être silencieux et maniable dans les endroits à forte fréquentation. Son équipement permettra à son utilisateur de travailler dans les meilleures conditions possibles. A cet effet, il devra être équipé d'une cabine fermée et indépendante (pas de contact avec les déchets), d'un caisson pour l'outillage et le matériel de nettoyage ainsi qu'un pont basculant muni d'une cage grillagée sécurisant le chargement. Il devra également disposer d'un système de rechargement automatique des batteries lors du freinage.

Le cahier des charges du futur véhicule de la Voirie ci-dessous a été établi et présenté aux fournisseurs pour la demande d'offres.

Véhicule

- 2 places assises
- Cabine fermée avec chauffage
- Sièges conforts
- Coffre à outils
- Pont basculant 3 côtés
- Cage de protection pour chargement sur le pont
- Pare-brise chauffant
- Caméra de recul

Mécanique

- Propulsion électrique
- Batterie lithium sans effet mémoire à la charge
- Système de récupération électrique au freinage
- Vitesse 45 km/h
- Autonomie minimum 100 km
- Charge utile minimum 1 000 kg

Divers

- Equipements de sécurité obligatoire (gilets, signalisation, etc.)

Le Service travaux et environnement a étudié plusieurs offres pour ce véhicule. Suite à leur analyse, le service a retenu celle du distributeur Chalut Green Service pour les raisons suivantes :

- Le modèle de marque Goupil G4 L correspond au cahier des charges ;
- Il s'agit du coût le plus bas pour un équipement équivalent ;
- Le modèle est équipé de composants de dernière génération ;
- La proximité du service après-vente (Aclens) ;
- L'offre inclut une garantie de 24 mois sur le véhicule et une garantie dégressive de trois ans supplémentaires sur les batteries.

2.2 Véhicule et accessoires pour la Conciergerie

Ce tracteur est appelé à remplir diverses missions en fonction des saisons. En période hivernale, il sera utilisé pour le déneigement des collèges, des écoles et des installations sportives (hors complexe de Bois-Murat, déjà équipé d'un tracteur). Lors de la période estivale, équipé d'une remorque, il permettra aux concierges d'effectuer l'entretien des bâtiments et des extérieurs de ces sites, notamment la tonte, le balayage des cours, la vidange des poubelles ainsi que le lavage des espaces extérieurs.

Une version électrique pour ce type véhicule n'existe pas sur le marché.

Le cahier des charges du futur véhicule de conciergerie ci-dessous a été établi et présenté aux fournisseurs pour la demande d'offres.

Véhicule et mécanique

- Tracteur 25 km/h
- Traction sur les 4 roues
- Puissance minimum 30 cv
- Transmission hydrostatique
- Système hydraulique adapté à l'utilisation d'une lame à neige
- Cabine fermée climatisée
- Siège confort
- Feu de travail avant et arrière
- Gyrophare
- Garde-boue avant

Remorque et agrégat

Remorque (occasion)

- Pont basculant à commandes hydrauliques
- Charge utile 1 000 kg
- Adaptée au véhicule tracteur

Lame à neige Zaugg

- Largeur 1.50 m
- Rotation hydraulique
- Soupape de sécurité
- Couteau acier

Le Service de l'urbanisme, de l'architecture et de l'énergie a étudié plusieurs offres pour ce véhicule et ces accessoires. Suite à leur analyse, le service a retenu celle du distributeur Moret machines agricoles pour les raisons suivantes :

- Le modèle de marque Kubota B2 – 311C, son agrégat et la remorque correspondent au cahier des charges ;
- Il s'agit du coût le plus bas pour un équipement équivalent ;
- La proximité du service après-vente (Savigny) ;
- L'offre inclut une garantie de cinq ans pour le tracteur ;

3 Coûts

Sur la base des offres mentionnées au point 2, les coûts relatifs à l'acquisition des nouveaux véhicules et accessoires sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Au vu de la crise liée à la pandémie, il y a lieu d'ajouter à ces montants une réserve couvrant la hausse éventuelle des prix.

Coût du véhicule pour la Voirie :

Goupil G4 L	**CHF**	**58'500.-**
Divers et imprévus (environ 11% pour l'arrondi)	CHF	6'500.-
TOTAL TTC	***CHF***	***65'000.-***

Coût du véhicule pour la Conciergerie :

Kubota B2 – 311C	CHF	38'750.-
Lame à neige Zaugg G3-150-2	CHF	4'750.-
Remorque d'occasion NIMOS UK1	CHF	1'500.-
Montant total avec agrégat et remorque, TTC	**CHF**	**45'000.-**
Divers et imprévus (environ 11% pour l'arrondi)	CHF	5'000.-
TOTAL TTC	***CHF***	***50'000.-***

L'acquisition de véhicules pour la Voirie et la Conciergerie figure au plan des investissements (110'000 CHF). C'est un crédit total de CHF 115'000 (cent quinze mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour acheter ces véhicules et accessoires.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer tout ou partie de cet achat sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 1'519.15 (calculée à 1.321% au 31.12.2020).

4 Aspects du développement durable

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation à l'aide de l'outil Boussole 21 développé par l'Unité de développement durable du Canton de Vaud.

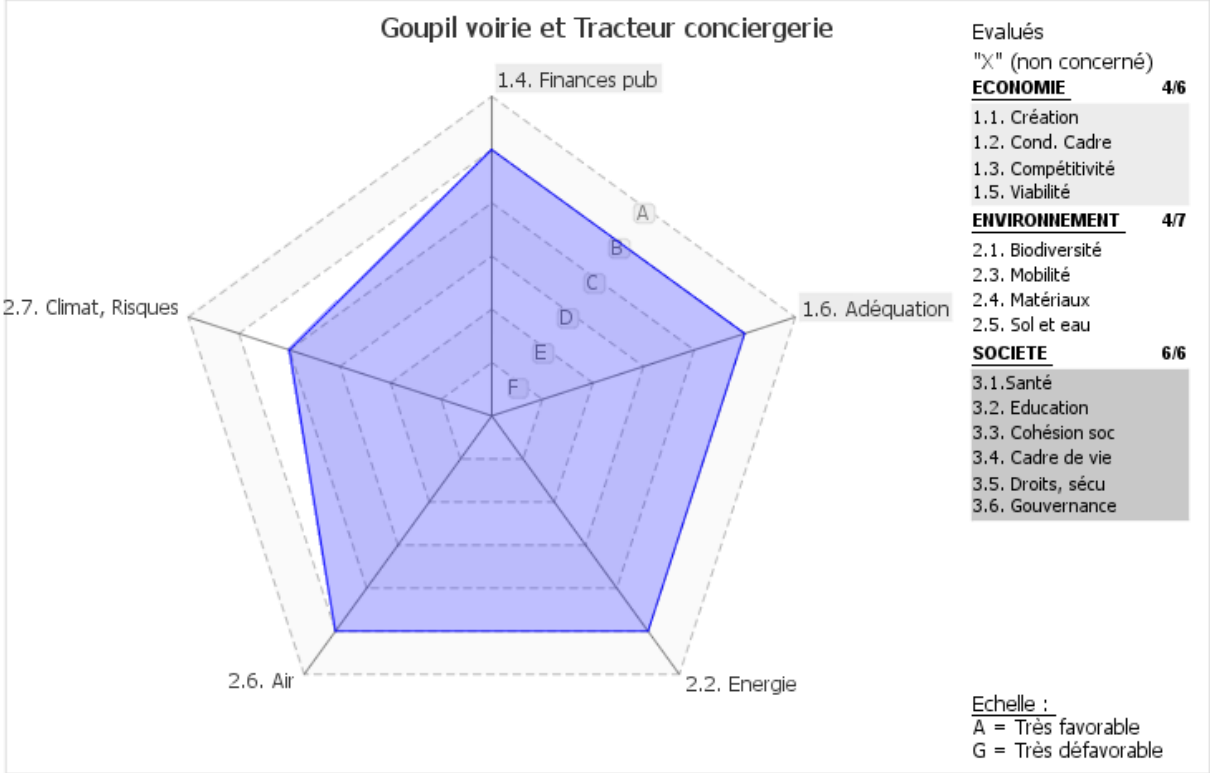

Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

<u>Dimension économique</u>

Ces achats de véhicules neufs permettent de diminuer les coûts d'exploitation (critère 1.4 - Finances publiques), notamment en termes de réparation et de maintenance.

De plus, ils sont totalement en adéquation avec les besoins des services concernés pour l'entretien du domaine public communal (critère 1.6 – adéquation projet).

Dimension sociale

Non relevante

Dimension environnementale

Il s'agit de l'acquisition de deux véhicules neufs, dont un est électrique. La motorisation de dernière génération ou électrique permettent une réduction des émissions polluantes (critères 2.2 – Energie, 2.6 - Qualité de l'air extérieur et intérieur, 2.7 - Changement climatique et risques).

5 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n° 9/2022 de la Municipalité du 03.01.2022 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de à CHF 65'000.- TTC (soixante-cinq mille francs) pour l'acquisition d'un véhicule pour la Voirie.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de à CHF 50'000.- TTC (cinquante mille francs) pour l'acquisition d'un véhicule et agrégats pour la Conciergerie.
3. d'autoriser la Municipalité à prélever les sommes nécessaires sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
4. d'autoriser la Municipalité à porter ces dépenses à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire municipale a.i.

Alain Monod — Sylvie Guggenheim

MUNICIPALITÉ DE D'EPALINGES CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE